



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : **2025-012**

EN DATE DU : **30 JANVIER 2025**

SANTE : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE BONNAT

L'an deux mille vingt cinq, le trente janvier à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Mortroux, selon convocation le 24/01/2025, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

Monsieur Jean-François GENEVOIS a été désigné Secrétaire de séance.

PRÉSENTS (21) : Mesdames et Messieurs

AUROSSEAU Jean-Claude, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, DARVENNE Céline, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, LANGLOIS Roger, MARSALEIX Guy, MOULIN Éveline, PILAT Hélène, POIRIER Michel, THEVENET Didier.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (3) : Mesdames

Béatrice AUSSANAIRE donne pouvoir à Armelle BOURSAUD, Martine POLLI donne pouvoir à Jean-François BOUCHET, Florence ROUSSILLAT donne pouvoir à Jean-Claude AUROSSEAU

EXCUSÉS (2) : Messieurs

APPERE Roger et MOREAU Adrien

Monsieur Philippe CHAVANT quitte la séance à 19h35

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	21	24	24	24	0

La pratique d'un fonds de concours est prévue à l'article L.5214-16 V du CGCT afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. Un fonds de concours peut être versé entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

La politique de santé de la communauté de communes s'articule autour de la création de 3 pôles de santé de proximité Genouillac, Bonnat et Chatelus-Malvaleix. Pour la réalisation de ces 3 trois pôles, la mise en place d'un fonds de concours de 90 000€ a été mis en place.

Vu la délibération n°2016-077 en date du 24 octobre 2016 portant sur le projet de santé ;

Vu la délibération n°2021-033 en date du 25 mai 2021 portant sur le projet de santé

Vu la délibération n°2024-52 du 27 novembre 2024 portant sur la demande de fonds de concours de la commune de Bonnat,

Le Conseil communautaire s'est engagé à soutenir les communes de Bonnat et Châtelus-Malvaleix dans la réalisation de pôles de santé de proximité.

La commune de Bonnat sollicite le fonds de concours dans le cadre du plan de financement ci-dessous :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES HT €	HT	RECETTES PRÉVISIONNELLES HT €	SUBVENTIONS	en %
TOTAL TRAVAUX (avant 335 000 €)	431 308,96 €	DETR	229 867,21 €	39,82
Honoraires architecte	41 023,13 €	Plan Santé dites 23	50 000,00 €	8,66
Autres honoraires SPS...	8 480,00 €	Région	91 946,88 €	15,93
Mobilier, matériel dentiste, informatique, téléphonie	96 450,00 €	Fonds de concours CCPCM	90 000,00 €	15,59
		Autofinancement Commune	115 448,00 €	20,00
TOTAL PREVISIONNEL DEPENSES HT	577 262,09 €	TOTAL PREVISIONNEL RECETTES HT	577 262,09 €	100,00

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la demande de fonds de concours de la commune de Bonnat,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président,

Guy MARSALEIX

Le secrétaire de séance
Jean-François GENEVOIS



AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le